

La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXXV.

MONTREAL, BAS-CANADA, SAMEDI MATIN 11 OCTOBRE 1862.

No. 15.

LA PROVINCIALE

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET LA MARINE INTERIEURE DU CANADA.
Incorporée en 1849—Capital souscrit \$1,743,520

Président: HON. J. HILLIARD CAMERON—Vice-Président: J. S. HOWARD, Esq.
Directeurs: GEORGE DUGGAN, Esq., R. CRAWFORD, Esq., GEORGE MORRISON, Esq., M. P. P. W. J. MACDONNELL, Esq., J. CAMPBELL, Esq., GÉRANT DE LA BANQUE COMMERCIALE.

Gérant et Secrétaire: JAS. SYDNEY CROCKER, Esq.
Assistant-Secrétaire: DONOUGH O'BRIEN, Esq.
BUREAU PRINCIPAL: RUE TORONTO, TORONTO
DIRECTEURS A MONTREAL: C. S. RODIER, Président; ALEX. MORRIS, Esq., M. P. P.; W. SACHE, Esq., C. Banque Moison; DANABE HANSON, Esq. Marchand.

BANQUE MOLSON, où un fort dépôt est gardé pour payer les réclamations.
L'Extrait du Rapport du Commerce annuel pour le Haut-Canada durant l'année 1860 prouve combien cette Compagnie est tenue en estime par le public: "La Compagnie Provinciale n'est actuellement inférieure à aucune, au point de vue de l'augmentation de la bonne direction et de la haute position à laquelle elle est parvenue."
BUREAU LOCAL: COIN DES RUES ST. SACHÉ ET ST. FRANÇOIS-XAVIER
MONTREAL.
T. W. GRIFFITH & Co., Agents généraux, Montreal.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE dite "LONDON AND LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY OF LONDON," a obtenu une licence du gouvernement du Canada pour transiger les affaires d'assurance contre le feu en cette Province, étant conformé à toutes les provisions de l'Acte 23, chap. 33, intitulé: "Un acte relatif aux Compagnies d'assurance contre le feu non incorporées dans les limites de cette Province."
SIMPSON & BETHUNE, Agents généraux pour le Canada.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES ET LANCASHIRE.
CAPITAL—UN MILLION STERLING.
Avec pouvoir d'augmenter jusqu'à deux Millions.

BUREAU PRINCIPAL: Nos. 73 et 74, Rue King William, LONDRES, E. C.
BUREAU A LIVERPOOL: BATISSES MIDDLETON, RUE WATER
BUREAU DU DISTRICT DE MANCHESTER: 24a RUE PRINCESS.

BUREAU DES DIRECTEURS: President—F. W. RUSSELL, Esq., M. P., Président de la "National Discount Company," Londres
Vice-Président—M. P. Chevin DAKIN (MM. Dakin, Brothers, Londres)

FRANCIS BRAUN, Esq. (Messrs. Messing, Braun & Co., Liverpool)
C. B. COLCHESTER, Esq. (Messrs. Colchester & Woolner, London)
J. H. DE CASTRO, Esq. (Messrs. Carruthers, De Castro & Co., Manchester et Londres)
D. S. GIANNACOPULO, Esq. (Messrs. Giannacopulo & Co., Liverpool)
STEPHEN BARKER GILSON, Esq. (Messrs. Gilson & Co., Liverpool)
Mr. ALDERMAN HALE (Messrs. Warren S. Hale & Sons, Londres)
CHARLES J. YORR, Esq. (Messrs. Charles Joyce & Co., Londres)
GEORGE KENDALL, Esq. (Messrs. Kendall, Brothers, Liverpool)
J. H. MACKENZIE, Esq. (Messrs. Mackenzie, Barry, and the Temple, Londres)
JOHN EDWARD NAYLOR, Esq. (Messrs. Naylor, Liverpool)
LIGHTLY SIMPSON, Esq., Chairman of the East Anglian Railway Company, Londres
THOMAS STENHOUSE, Esq., Londres

Gérant Principal—W. P. CLIREHUGH, Esq.
Secrétaire à Liverpool—JAMES EDWARD CALE, Esq.
Surintendant Local à Manchester—JOHN N. SALE, Esq.

LA BANQUE DE LONDRES. UNION BANK OF LIVERPOOL.
BUREAU DE LA SUCCURSALE EN CANADA: 36, Rue St. François-Xavier, Montreal.
(On est à former un Bureau de Directeurs influents.)
Banquiers—Banque de la Cité.
AGENTS GÉNÉRAUX—MM. SIMPSON & BETHUNE.

Les soussignés infirment leurs amis et le public et qu'ils ont nommé AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA de cette Compagnie comme par sa grande responsabilité, et sont maintenant prêts à donner des Polices (en vertu de procurations spéciales) sur toute espèce de risques.

PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA COMPAGNIE: Taux Modérés. Bonus accordés aux assurés à des périodes fixes. Escompte sur primes alloué sur assurances prises pour deux ans et au-dessus. Promptitude et Libéralité dans le règlement des réclamations.

Simpson & Bethune, AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.
7 septembre 1862.—9—mk

VALOIS & LABELLE
AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

AVIS
LA SOCIÉTÉ qui a existé autrefois sous le nom de M. FRANKLIN MCKEY & JEAN-BAPTISTE DEROUCHE, Marchands Tabacolistes, de cette ville, est dissoute de ce jour par consentement mutuel entre eux, et M. J. BTE. DEROUCHE, qui continue seul les affaires de la dite Société, est aussi seul autorisé à les régler. En conséquence tous ceux qui doivent à la dite Société sont priés de bien vouloir venir au plus tôt payer entre les mains du Soussigné, le montant de leurs comptes respectifs, s'ils ne veulent pas qu'ils soient remis entre les mains d'un avocat pour collection.

Encourageons les Manufactures Canadiennes.

POUR le meilleur ASSORTIMENT DE POÈLES de toute espèce, faites à Montreal, allez à L'ENTREPOT DE POÈLES DE MONTREAL, 62, Grande Rue St. Jacques.

LE CÉLÈBRE POÈLE DE CUISINE "CHOIX DE LA REINE"

Reconnu comme le meilleur Poêle du jour est construit et vendu que par nous seuls. Des centaines de familles font usage de ce poêle à Montreal, auxquelles vous pouvez vous adresser pour en connaître les qualités.

Outre les POÈLES DE CUISINE de différentes descriptions et grandeurs, pour bois et charbon que nous vendons depuis \$7 et au-dessus. Nous avons des POÈLES DOUBLES de toutes grandeurs, de 27 à 36 pouces, sans attrous l'attention sur nos NOUVEAUX POÈLES DOUBLES.

"Le Prince des Poêles."

Un bon article du meilleur dessin. D'après sa construction particulière, il est bien moins sujet à se briser que les poêles doubles ordinaires; il est non seulement supérieur pour bien chauffer l'hiver, mais il remplace un poêle de cuisine pour 140.

POÈLES DE SALON de différents patrons et grandeurs.
POÈLES DE PASSAGE de différents patrons et grandeurs.
POÈLES HEAVY RAILROAD PATTERN pour l'usage des batteries publiques, manufacturés, depuis 42 jusqu'à 55 pouces de long.

Dans notre assortiment de Poêles à charbon on trouvera L'ALBANIEN amélioré.
LE POÈLE GEANT amélioré par nous afin d'économiser le charbon.
Et autres PETITES FOURNAISES à charbon.

Tous les articles que nous vendons sont garantis être pour ce qu'ils sont vendus.
On apportera une prompt attention aux commandes en gros.

WM. RODDEN & Co., Manufacture, 91 et 93, Rue William, Salle d'Exposition et de vente, 62, Grande Rue St. Jacques.

Grilles! Grilles!!
UN ARTICLE SUPÉRIEUR DE FABRIQUE CANADIENNE sera vendu à bon marché. Venez voir chez WM. RODDEN & Co., No. 62, Grande Rue St. Jacques.

Couchettes en Fer.
EN GRANDE VARIÉTÉ, de toutes grandeurs et fins dans les meilleurs goûts, constamment en mains on fait à dessein, d'après les plus grands et les plus beaux patrons en cet e province.

Meubles en Fer.
CHAISES POUR PASSAGE, POÈLES-CHAISES, DO pour PARAPLUIES, &c., chez WM. RODDEN & Co., Montreal, 2 oct. 11

Confiseries en Gros.
UN Fonds considérable d'articles de confiserie préparés tous les jours. Amand, Gums, DROPS, JELLY DROPS, PÂTE DE JUBBER, LOZANGE pour la conversation, de toute description. Prix raisonnable.

CHAS. ALEXANDER, 24, rue Notre-Dame, 30 sept. 10

Application au Parlement.
AVIS
UNE application sera faite à la prochaine Session du Parlement pour obtenir un Acte pour incorporer une Compagnie au nom de la Compagnie de construction des MAGASINS et des ÉLEVATEURS pour l'emmagasinage de grains pour le Havre de Montreal.

CHAS. ALEXANDER, 24, rue Notre-Dame, 30 sept. 10

LE SANG EST LA VIE.
La Salsepareille de Bristol
LE GRAND PURIFICATEUR DE SANG
EST la véritable et unique Préparation pure pour la guérison des Humeurs Froides, l'impégué, les Dartres, la Teigne, l'Hydrope, le Scorbute, le Téméraire Blanc, &c., les Eruptions, les Affections Névralgiques, les Faiblesses et les Obstructions Féminines à toutes les Délites des Nerfs et Générales du Système, la Perte d'Appétit, les Langues à, les Hémorrhoides et les Maladies du Foie qui conduisent aux Fièvres intermittentes et Remittentes.

A la Fièvre Tremblante, aux Fièvres Biliéuses, aux Fièvres à Frisson, aux Fièvres Soudées, à la Jaunisse, &c., &c.

Les Malades convalescents assurés qu'ils n'ont pas, dans ce Médicament, le moindre particule de substance mercurielle, minérale, ou d'aucune substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

La vraie Salsepareille est dans des grandes bouteilles d'UNE PASTILLE seulement, toutes les autres sont contrefaites.
A vendre seulement chez R. J. DEVIANS, Pharmathien, Voisin du Palais de Justice.

NARCISSE LARUE & Co., ARCHITECTES & MESTRIERS, 35, Rue St. François-Xavier, 35.

MM. N. L. & Co., prêteront une attention toute particulière aux mesures.

Sciotte & Rainville, AVOCATS, No. 52, Rue St. Gabriel, No. 52, Coin de la Petite Rue St. Jacques, Suivent régulièrement la Cour du District de St. Hyacinthe, de Ste. Marie de Montfort et de Verchères.

Société d'Agriculture du Comté de Jacques-Cartier.
La septième exhibition d'automne de cette société a eu lieu au village de St. Laurent, le 25 du mois dernier. Quoiqu'il put beaucoup de la veille, le temps était très-beau ce jour-là. Le matin de bonne heure les rues du village étaient encombrées par les visiteurs. Parmi la foule qu'il y avait sur le terrain, on voyait beaucoup d'agriculteurs des comtés voisins. L'exhibition était en général meilleure que celle de toutes les autres années précédentes. Les différentes races d'animaux exhibées démontraient évidemment que les cultivateurs du comté font des progrès rapides dans le soin qu'ils apportent à choisir les meilleurs élevés. On a fait sur le champ de l'exhibition, l'essai d'une machine à brayer le lin, que la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada a octroyé à la Société, qui a donné entière satisfaction sur le résultat qu'on en attendait. Cette machine fait de très-belle filasse. Les cultivateurs du comté ont commencé cette année la culture du lin et il est à espérer qu'ils la continueront sur une plus grande échelle à l'avenir.

Après la publication des prix, le Secrétaire annonce que le parti de labour sous la direction de la Société, aurait lieu le 14 octobre, à Ste. Anne, sur la propriété de M. Antoine Deschamps, et ensuite les juges et un grand nombre de cultivateurs du comté et d'ailleurs, se sont rendus à l'hôtel où le dîner avait été ordonné par le comité.

Ci-suit la liste des prix accordés: COMPÉTITION GÉNÉRALE.
Étalons de trait.—1er prix, John Jackson, Lachine; 2e, Charles Valois, do; 3e, J. B. Meloche, Ste. Geneviève; 4e, François Lauzon, do.
Étalons de 3 ans et au-dessous.—1er prix, William Chalmers, St. Laurent; 2e, Pierre Rochon, do.
Étalons de 2 ans.—1er prix, Hugh McDonald, Lachine; 2e, William Muir, St. Laurent; 3e, J. B. St. Aubin, do.
Juments poulinières.—1er prix, H. Smith, do; 3e, Henri Pigeon, do; 4e, Laurent Verdon, St. Laurent; 5e, J. B. St. Aubin, do; 6e, Alex. Sauvé, Ste. Anne.
Pouliches de 2 ans.—1er prix, H. McDonald, Lachine; 2e, le Collège de St. Laurent; 3e, C. Valois, Lachine.
Etouffe du pays.—1er prix, Janvier Cousineau, Ste. Geneviève; 2e, J. B. Legault, Lachine; 3e, Toussaint Heaulieu, St. Laurent.
Flanelle.—1er prix, Anthime Legault, Lachine; 2e, Guillaume LeCavallier, Ste. Geneviève; 3e, Joseph Meloche, Ste. Geneviève.
Toile du pays.—1er prix, Donat Goyer, St. Laurent; 2e, Jos Dagenais, do; 3e, J. B. Théoret, Ste. Geneviève.

Classé Française.
Taureaux âgés.—1er prix, Calixte Légar, Pointe-Claire; 2e, Joseph Cousineau, St. Laurent; 3e, André Poirier, Pointe-Claire; 4e, Joseph Meloche, Ste. Geneviève.
Taureaux de 2 ans.—1er prix, Félix Fortier, Ste. Geneviève; 2e, Félix Brunet, Ste. Geneviève; 3e, Benjamin Legault, do; 4e, Ludger Tasse, St. Laurent.
Taureaux d'un an.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e, Joseph Legault, do; 3e, Benjamin Legault, do; 4e, Joseph Robillard, Ste. Anne.
Vaches.—1er prix, Thomas Leclerc, Lachine; 2e, Louis Boudrias, do; 3e, François Caillé, St. Laurent; 4e, J. B. Meloche, Ste. Geneviève.
Génisses de 2 ans.—1er prix, Clodiv Bellefeuille, Lachine; 2e, Ludger Tasse, St. Laurent; 3e, Guillaume LeCavallier, fils, do; 4e, François Caillé, do.
Génisse d'un an.—1er prix, Benjamin Legault, Lachine; 2e, Benjamin Lefebvre, do; 3e, Léon LeCavallier, St. Laurent; 4e, Louis Boudrias, Lachine.
Bœufs âgés.—1er prix, Léon Legault, Pointe-Claire; 2e, Joseph Laniel, Ste. Geneviève; 3e, André Charlebois, Pointe-Claire; 4e, Olivier Desforges, St. Laurent.
Bœufs d'un an.—1er prix, Louis Legault, Pointe-Claire; 2e, Joseph Cousineau, St. Laurent; 3e, J. B. Meloche, Lachine; 4e, Cléophas Groux, St. Laurent.
Brebis âgées.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e, André Charlebois, Pointe-Claire; 3e, Dosithe Allard, Lachine; 4e, Joseph Legault, do.
Brebis d'une tonte.—1er prix, Benjamin Lefebvre; 2e, Olivier Desforges, St. Laurent; 3e, Louis Legault, Pointe-Claire; 4e, Joseph LeCavallier, St. Laurent.
Verrats âgés.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e, Joseph Dagenais, St. Laurent.
Verrats au-dessous de 6 mois.—1er prix, Donat Goyer, Ste. Geneviève; 2e, Laurent Verdon, do; 3e, Placide LeCavallier, do.
Truies.—1er prix, Joseph Dagenais, St. Laurent; 2e, Pierre LeCa-

Société d'Agriculture du Comté de Jacques-Cartier.

La septième exhibition d'automne de cette société a eu lieu au village de St. Laurent, le 25 du mois dernier. Quoiqu'il put beaucoup de la veille, le temps était très-beau ce jour-là. Le matin de bonne heure les rues du village étaient encombrées par les visiteurs. Parmi la foule qu'il y avait sur le terrain, on voyait beaucoup d'agriculteurs des comtés voisins. L'exhibition était en général meilleure que celle de toutes les autres années précédentes. Les différentes races d'animaux exhibées démontraient évidemment que les cultivateurs du comté font des progrès rapides dans le soin qu'ils apportent à choisir les meilleurs élevés. On a fait sur le champ de l'exhibition, l'essai d'une machine à brayer le lin, que la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada a octroyé à la Société, qui a donné entière satisfaction sur le résultat qu'on en attendait. Cette machine fait de très-belle filasse. Les cultivateurs du comté ont commencé cette année la culture du lin et il est à espérer qu'ils la continueront sur une plus grande échelle à l'avenir.

Après la publication des prix, le Secrétaire annonce que le parti de labour sous la direction de la Société, aurait lieu le 14 octobre, à Ste. Anne, sur la propriété de M. Antoine Deschamps, et ensuite les juges et un grand nombre de cultivateurs du comté et d'ailleurs, se sont rendus à l'hôtel où le dîner avait été ordonné par le comité.

Ci-suit la liste des prix accordés: COMPÉTITION GÉNÉRALE.
Étalons de trait.—1er prix, John Jackson, Lachine; 2e, Charles Valois, do; 3e, J. B. Meloche, Ste. Geneviève; 4e, François Lauzon, do.
Étalons de 3 ans et au-dessous.—1er prix, William Chalmers, St. Laurent; 2e, Pierre Rochon, do.
Étalons de 2 ans.—1er prix, Hugh McDonald, Lachine; 2e, William Muir, St. Laurent; 3e, J. B. St. Aubin, do.
Juments poulinières.—1er prix, H. Smith, do; 3e, Henri Pigeon, do; 4e, Laurent Verdon, St. Laurent; 5e, J. B. St. Aubin, do; 6e, Alex. Sauvé, Ste. Anne.
Pouliches de 2 ans.—1er prix, H. McDonald, Lachine; 2e, le Collège de St. Laurent; 3e, C. Valois, Lachine.
Etouffe du pays.—1er prix, Janvier Cousineau, Ste. Geneviève; 2e, J. B. Legault, Lachine; 3e, Toussaint Heaulieu, St. Laurent.
Flanelle.—1er prix, Anthime Legault, Lachine; 2e, Guillaume LeCavallier, Ste. Geneviève; 3e, Joseph Meloche, Ste. Geneviève.
Toile du pays.—1er prix, Donat Goyer, St. Laurent; 2e, Jos Dagenais, do; 3e, J. B. Théoret, Ste. Geneviève.

Classé Française.
Taureaux âgés.—1er prix, Calixte Légar, Pointe-Claire; 2e, Joseph Cousineau, St. Laurent; 3e, André Poirier, Pointe-Claire; 4e, Joseph Meloche, Ste. Geneviève.
Taureaux de 2 ans.—1er prix, Félix Fortier, Ste. Geneviève; 2e, Félix Brunet, Ste. Geneviève; 3e, Benjamin Legault, do; 4e, Ludger Tasse, St. Laurent.
Taureaux d'un an.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e, Joseph Legault, do; 3e, Benjamin Legault, do; 4e, Joseph Robillard, Ste. Anne.
Vaches.—1er prix, Thomas Leclerc, Lachine; 2e, Louis Boudrias, do; 3e, François Caillé, St. Laurent; 4e, J. B. Meloche, Ste. Geneviève.
Génisses de 2 ans.—1er prix, Clodiv Bellefeuille, Lachine; 2e, Ludger Tasse, St. Laurent; 3e, Guillaume LeCavallier, fils, do; 4e, François Caillé, do.
Génisse d'un an.—1er prix, Benjamin Legault, Lachine; 2e, Benjamin Lefebvre, do; 3e, Léon LeCavallier, St. Laurent; 4e, Louis Boudrias, Lachine.
Bœufs âgés.—1er prix, Léon Legault, Pointe-Claire; 2e, Joseph Laniel, Ste. Geneviève; 3e, André Charlebois, Pointe-Claire; 4e, Olivier Desforges, St. Laurent.
Bœufs d'un an.—1er prix, Louis Legault, Pointe-Claire; 2e, Joseph Cousineau, St. Laurent; 3e, J. B. Meloche, Lachine; 4e, Cléophas Groux, St. Laurent.
Brebis âgées.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e, André Charlebois, Pointe-Claire; 3e, Dosithe Allard, Lachine; 4e, Joseph Legault, do.
Brebis d'une tonte.—1er prix, Benjamin Lefebvre; 2e, Olivier Desforges, St. Laurent; 3e, Louis Legault, Pointe-Claire; 4e, Joseph LeCavallier, St. Laurent.
Verrats âgés.—1er prix, Benjamin Lefebvre, Lachine; 2e, Joseph Dagenais, St. Laurent.
Verrats au-dessous de 6 mois.—1er prix, Donat Goyer, Ste. Geneviève; 2e, Laurent Verdon, do; 3e, Placide LeCavallier, do.
Truies.—1er prix, Joseph Dagenais, St. Laurent; 2e, Pierre LeCa-

valier, do; 3e, D. Goyer, do; 4e, L. Verdon, do.
Fromage.—1er prix, Benj. Cousineau, St. Laurent; 2e, Joseph Robillard, Ste. Anne.
Beurre en tincture.—1er prix, Michel Portelance, Lachine; 2e, Benj. Lefebvre, do; 3e, P. LeCavallier, St. Laurent; 4e, Joseph Meloche, Ste. Geneviève.

RÉCOLTE VERTE.
Classe Française.
Patates.—1er prix, Pierre Martin, St. Laurent; 2e, Félix Brunet, Ste. Geneviève; 3e, Antoine Deschamps, Ste. Anne; 4e, Jos Meloche, Ste. Geneviève.
Betteraves.—1er prix, Joseph Pilon, Ste. Anne; 2e, Jean-Bte Meloche, Ste. Geneviève; 3e, Jos Meloche, do; 4e, Calixte Brunet, Pte. Claire.
Carottes.—1er prix, Jean-Bte Meloche, Ste. Geneviève; 2e, Jos Meloche, do; 3e, Rémi LeCavallier, St. Laurent; 4e, J. Bte St. Aubin, do.
Féveroles.—1er prix, Ugué Valois, Pte. Claire; 2e, Félix Lecours, St. Laurent; 3e, Laurent Verdon, do.
Blé d'Inde.—1er prix, J. Bte Meloche, Ste. Geneviève; 2e, Benjamin Legault, Lachine; 3e, Benjamin Boyer, St. Laurent; 4e, Olivier Binet, Ste. Geneviève.
Navets.—1er prix, Janvier Cousineau, Ste. Geneviève; 2e, Jean Bte St. Aubin, St. Laurent; 3e, Joseph Robillard, Ste. Anne.
Terres les mieux tenues.—1er prix, Jean Bte Lecours, St. Laurent; 2e, Félix Brunet, Ste. Geneviève; 3e, Olivier Desforges, St. Laurent.

Classe Anglaise.
Patates.—1er prix, Jas. Muir, St. Laurent; 2e, A. Hislop, do; 3e, A. Sommerville, Lachine; 4e, Thos. Harland, St. Laurent.
Betteraves.—1er prix, Wil. Dow, Lachine; 2e, A. Sommerville, do; 3e, Wil. Boa, St. Laurent; 4e, John McKeon, do.
Carottes.—1er prix, Laurent Verdon, St. Laurent; 2e, Wil. Dow, Lachine; 3e, John McKeon, Lachine; 4e, Léon Legault, Pte. Claire.
Féveroles.—1er prix, Wil. Dow, Lachine; 2e, Wil. Dow, do; 3e, Wil. Boa, St. Laurent; 4e, Thos. Hodge, do.
Blé d'Inde.—1er prix, Pierre Martin, St. Laurent; 2e, Louis Dagenais, Pte. Claire; 3e, Toussaint Beaulieu, St. Laurent; 4e, A. Hislop, do.
Navets.—1er prix, Wil. Dow, Lachine; 2e, John Scott, St. Laurent; 3e, John McKeon, Lachine.
Terres les mieux tenues.—1er prix, Wil. Boa, St. Laurent; 2e, Patrick Fallon, Lachine; 3e, Andrew Boa, St. Laurent.

Compétition Générale.
Gagnés d'été.—1er prix, Wil. Boa, St. Laurent; 2e, H. Paquin, H. Bizard; 3e, Oné Proudhomme, St. Laurent.
Lin.—1er prix, Jos Robillard, Ste. Anne; 2e, Oli Desforges, St. Laurent; 3e, Wil. Boa, do; 4e, L. Legault, Pte. Claire; 5e, C. Brunet, do; 6e, X. Legault, do; 7e, L. Legault, do; 8e, R. LeCavallier, St. Laurent.

Impressions de voyage en ballon.
M. Glaisner a publié le compte-rendu suivant de l'ascension qu'il vient d'effectuer récemment à Wolverhampton (Angleterre):
"Au départ, à une heure trois minutes, la température était de 59 degrés Fahrenheit. A une hauteur d'un mille, elle descendit à 39 degrés. Quelques instants après, nous entrâmes dans un nuage d'environ 1,100 pieds de hauteur; le thermomètre ne varia pas; l'air était saturé d'humidité. Au sortir du nuage, nous entrâmes dans un océan de lumière; il était une heure dix-sept minutes; l'air était d'un bleu splendide; un seul nuage se dessinait sur notre tête; mais tout un panorama de nuées se développait sous nos pieds, comme une surface agitée sur laquelle s'élevaient des collines et des montagnes, les unes isolées, les autres en chaîne; des masses blanches s'en détachaient. J'essayai de photographier ce spectacle admirable; mais nous montions avec une telle rapidité que cette opération me fut tout-à-fait impossible. Je le regrette, car nous nagions dans une atmosphère tellement lumineuse, qu'il m'eût suffi d'une seconde d'immobilité, ayant été muni, dans ce but, de plaques d'une sensibilité extrême.
"Il était une heure et vingt-et-une minutes, nous venions d'

soutenu son père et trois jeunes sœurs par sa seule industrie. Elle espère les élever comme il faut, si les abonnés continuent à honorer de leur patronage sa feuille hebdomadaire.

LA MINERVE.

Samedi matin, 11 Octobre 1862

Son Excellence le Gouverneur-Général.

Hier, vers 10 heures, Son Excellence le Gouverneur-Général, qui était arrivée la veille d'Ottawa, se rendait avec sa famille et sa suite sur la ferme Logan pour passer en revue les troupes régulières. Malgré le temps sombre, une foule immense s'y était rendue. Après le salut général et la revue, les différents régiments sont passés par plusieurs évolutions qui ont été admirablement exécutées.

Il y avait sur le terrain deux bataillons des gardes, le 16e et le 47e régiments et la batterie d'artillerie du major Penn.

Dans l'après-midi, Son Excellence assista à l'inauguration de l'une des ailes du Collège McGill, dont M. William Molson a fait don à cette institution.

La revue des Volontaires a lieu, cet après-midi, sur la ferme Logan. Espérons qu'il fera beau temps.

Lord Monck fera, aujourd'hui, la revue des corps de Milice Volontaire formés dans cette ville parmi les différentes classes de notre société. Il remarquera sans doute la bonne tenue de nos miliciens, et on lui dira les efforts et les sacrifices qu'ils ont faits pour acquérir les connaissances et la discipline militaire. Il sera touché, nous n'en doutons point, de leur bon vouloir et de leur constance; et peut-être sera-t-il surpris d'une persévérance que n'ont point rebutée jusqu'à ce jour l'indifférence et l'abandon complet du gouvernement.

Où, il faut que Son Excellence sache que tous nos régiments volontaires ont été créés et entretenus par le dévouement et le sacrifice individuels et que ses ministres ont pris à tâche, depuis leur arrivée au pouvoir, de décourager leurs espérances et d'entraver leurs efforts.

Il faut qu'elle sache que la loi inefficace présentée par ses ministres à la fin de la dernière session, est restée sans effet, à l'état de lettre morte.

Ces vaillants jeunes gens qui vont passer une partie de leur temps de distraction dans des salles d'exercices, afin de pouvoir un jour défendre leur pays, ont été délaissés et délaissés à leur propre déperdition et à l'indignité de leurs officiers; ils n'ont reçu aucune aide du gouvernement; les ministres de la couronne ne leur ont pas même donné un mot d'encouragement.

Disons à Lord Monck que ces braves jeunes gens, honnêtes et courageux, n'ont pour la plupart pour moyens d'existence que leur travail de tous les jours; que leurs sacrifices de temps et d'argent devraient être compensés par une rémunération; qu'ils voient avec peine et découragement l'oubli du gouvernement.

Mais au lieu d'encouragements, que Lord Monck se rappelle ce que ses ministres ont donné à nos miliciens. Il sait les critiques et les injures qu'ils ont fait écrire contre lui dans leurs organes, parce qu'il avait recommandé dans un discours d'avant-garde la milice, afin de parler aux éventualités d'une guerre avec les Etats du Nord.

Première déception pour nos miliciens! Il sait que la loi passée à la dernière session est restée sans effet.

Seconde déception pour nos miliciens! Il sait encore que le gouvernement a l'intention de faire entrer les hommes de la classe A dans la classe B.

Troisième déception pour nos miliciens! Est-ce à force de déceptions, Milord, que l'on s'écrit dans un pays une force militaire capable de repousser l'invasion d'un voisin puissant?

Que chacun soit à son poste, afin que le Gouverneur-Général voie par lui-même les efforts que les citoyens ont fait pour lever les différents bataillons qui seront passés en revue cet après-midi.

L'élection de la Division Kennebec nous révèle un fait intéressant que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. Cette Division comprend dans ses limites les comtés d'Arthabaska, de Mégantic, et de Lotbinière. La lutte s'est faite entre deux hommes honorés de l'estime de leurs concitoyens et qui, tous deux, ont réalisé honorablement une fortune considérable dans les cantons de l'Est.

M. Cormier appuyait sa candidature sur l'influence personnelle des membres respectés des trois comtés qui forment la Division. M. Hébert, représentant du comté de Mégantic, M. Joly, représentant du comté de Lotbinière, et M. J. B. E. Dorion, représentant du comté d'Arthabaska, ont embrassé sa cause avec une chaleur et l'ont servi avec une activité qui font du succès ou de la défaite de M. Cormier leur propre succès ou leur propre défaite, après de leurs électeurs. Pendant toute la durée de la contestation ils se sont montrés ardents dans la lutte, ne dédaignant pas le rôle de cabaleur pour préparer les voies au triomphe de M. Cormier.

Or qu'est-il arrivé? M. Cormier a été élu par une majorité totale de 267, mais il a été battu dans deux

comtés de la Division, Lotbinière et Arthabaska. Dans le premier, M. Cormier n'a eu la majorité que dans la paroisse de Lotbinière, où l'influence personnelle de la famille Joly est fortement implantée. Dans le comté d'Arthabaska où la popularité de l'Enfant Terrible était si grande, M. Richard a eu une majorité de 62. Et remarquons bien que ce succès a été obtenu malgré les efforts d'une opposition active dirigée tout le temps par M. Dorion lui-même, membre du comté.

Dans le comté de Mégantic, M. Richard avait à lutter et contre l'influence de M. Cormier, riche commerçant de l'endroit, et contre celle de M. Hébert, représentant du comté. Il est resté dans la minorité.

Mais dans le comté de Lotbinière, où les deux candidats étaient étrangers, la victoire a été pour M. Richard, malgré l'opposition de M. Joly.

Les trois membres qui ont appuyé M. Cormier avec tant d'ardeur, étaient trois séides de l'administration qui identifiaient leur propre triomphe avec le triomphe du ministère actuel. Néanmoins, ils n'ont obtenu la majorité des suffrages que dans un seul comté. Ce résultat contient un enseignement fécond que les organes ministériels font semblant de ne pas comprendre mais dont ils saisissent bien toute la portée.

La défaite de M. Cormier, et comme conséquence, de M. Joly et de M. Dorion, dans les comtés de Lotbinière et d'Arthabaska, est donc une défaite pour le gouvernement. C'est la seule interprétation rationnelle que nous puissions donner au résultat de cette élection.

Mais nous prenons un extrême plaisir à faire ressortir le triomphe de M. Richard dans le comté d'Arthabaska, car ce triomphe est celui de la moralité et des principes sur les plus mauvaises passions et les plus vils préjugés personifiés dans le noircissement de ce comté. M. Richard a remporté à une victoire dont les honnêtes gens lui tiendront compte. Nous l'en félicitons en leur nom et nous félicitons aussi de tout notre cœur ceux qui de quelque façon que ce soit, ont travaillé à l'obtenir. Il serait grand temps que les mauvaises idées représentées par le trop célèbre Enfant Terrible fissent balayées de nos townships, aux applaudissements des consciences honnêtes.

Un supplément du Canadian News en date du 25 septembre, nous apporte un court résumé d'un discours dans lequel l'hon. M. Galt a défendu la politique commerciale du Canada, devant la Chambre de Commerce de Manchester.

M. Galt explique d'une manière intéressante la politique fiscale et démontre que la Législation du Canada avaient été imposés, non dans un but de protection, mais pour obtenir un revenu à l'aide duquel on a construit des travaux publics qui ont ouvert et développé le pays et payé l'intérêt de la dette que la Province a encourue pour la construction de ces travaux.

Le ministre précédent s'efforçait de réduire le tarif lorsqu'il a été forcé de résigner par sa défaite sur le bill de milice—événement qui a fait si mal apprécier en Angleterre la loyauté du Canada. M. Galt fit comprendre que le Canada comptait peu de choses à l'Angleterre, et que, dans tous les cas, notre gouvernement libre devait produire ses propres résultats. Si donc la séparation était un jour désirée par la métropole ou par ses colonies, ou par les deux à la fois, il faudrait tâcher de l'effectuer de consentement mutuel.

Les discours de M. Galt, dit le Canadian News a fait beaucoup d'effet sur la Chambre, à cause de son éloquence sincère.

M. le Rédacteur en chef de l'Ordre a mis de côté les formes polies et courtoises et adopté les tons grossiers de son confrère du Pays. Poussé au pied du mur, forcé de se rétracter, il le fait avec mauvaise grâce et ce qui plus est, avec une extrême mauvaise foi.

M. le Rédacteur en chef commente ainsi son article:

"Nous pensions que l'incident burlesque soulevé par la Minerve au sujet des opinions exprimées par MM. Loranger et Lesage, à l'Institut Canadien-Français, etc."

Evidemment notre confrère n'est pas revenu au genre sérieux, et fait encore de la chronique. Qu'importe les paroles prononcées à l'Institut Canadien Français par MM. Loranger et Lesage? Est-ce là la question? Non, et M. le Rédacteur en chef le sait bien. Que demandions-nous à l'Ordre? Une chose et une seule chose: prouver que la Confédération des Provinces est la mesure favorite de la Minerve, ainsi que M. Lesage l'avait affirmé dans l'Ordre. Voilà le seul point sur lequel nous soyons revenu dans nos derniers articles.

Les premiers paragraphes de la réponse de l'Ordre tombent donc entièrement à faux.

M. le Rédacteur en chef ne pouvant sortir d'embarras d'une manière honnête et digne, étudie la difficulté par un expédient ployable et malhonnête que les roués seuls ne craignent pas d'employer. Incapable de prouver que "la Confédération est la mesure favorite de la Minerve," il nous dit bêtement: mais vous avez grandement tort de vous fâcher; vous voyez bien que M. Lesage n'était pas sérieux, lorsqu'il a fait cette affirmation. C'était une pointe gaie, une sorte d'habileté d'esprit, quelque chose comme de la finesse en fin! Vous savez bien comme il est fin et M. Lesage et comme il donne dans le calomnie!

Mais M. le Rédacteur en chef sent bien que cet excès de désolante maladresse, car à deux ou trois endroits de sa réponse, il tâche d'insinuer qu'en effet "la Confédération est la mesure favorite de la Minerve."

Il dit par exemple: "Puisque la Minerve avait témoigné une si rancoeuse indignation contre le choix fait par MM. Loranger et Lesage entre la Confédération et la Représentation, il va sans dire qu'elle aurait fait, elle, un choix diamétralement opposé."

Mais sans doute M. le rédacteur-en-chef! Et cela n'étonne pas les esprits sérieux! Concluez-vous de cette préférence que "la confédération est notre mesure favorite"? Briez donc votre plume de rédacteur-en-chef alors, et ne sortez plus de la chronique!

Ailleurs, notre confrère rappelle les démarches du gouvernement précédées auprès du Bureau Colonial pour préparer les voies à la Confédération. Puis il ajoute: "Il n'est pas surprenant que M. Lesage, et beaucoup d'autres avec lui, aient attribué à la Minerve un faible pour la Confédération."

Voyons, n'est-ce pas le comble de la gaucherie, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom? M. le rédacteur-en-chef prend à tâche de démontrer que M. Lesage était sérieux et très sérieux lorsqu'il a écrit l'affirmation que nous lui demandons de rétracter. Il comprend, voyez-vous, que sa "pointe gaie poussée," n'atteindra que des badauds. Il voudrait placer à côté un argument ou deux pour les gens sérieux. Mais en raisonnant de la sorte, il révèle un penchant pour la mauvaise foi dont nous saurons tenir compte à l'avenir.

Si M. Lesage n'avait voulu faire qu'un simple badinage, une pointe gaie poussée, pourquoi ne l'aurait-il pas dit, il y a huit jours, quand nous lui avons demandé la preuve de son affirmation? Mais, non, cette nuisable excuse n'est venue à l'esprit de notre confrère qu'après que la Minerve eût réitéré deux ou trois fois sa question. Et c'est là une démonstration péremptoire de sa mauvaise foi.

Division Kennebec.

Etat des polls à la clôture du premier et du second jour de votation:

Table with 3 columns: Name, Cormier, Richard. Rows include: COMTE D'ARTHABASKA, COMTE DE MEGANTIC, COMTE DE LOTBINIERE.

Division Thames.

M. Blake a été élu pour cette division à une grande majorité.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nos journaux d'Europe apportés par le dernier steamer ne donnent encore rien de précis sur l'époque des élections, en France. On sait que cette question cause toujours une vive émotion dans les partis qui divisent politiquement l'opinion publique en ce pays. Les journaux sans préoccupation longtemp d'avance, sans néanmoins franchir les limites que leur imposent les restrictions sur la liberté de la Presse.

On prétend que le gouvernement, qui ne voulait rien décider avant d'être complètement édifié sur le rendement de la récolte et sur sa situation au Mexique, aurait reçu dans ces derniers temps, sur ce double sujet, des rapports favorables qui auraient mis fin à ces hésitations. On veut ensuite que M. Laity prenne une large part aux prochaines élections, qui seraient précédées d'un manifeste de l'Empereur à la nation, expliquant les causes qui motivent cet appel anticipé au suffrage universel. Enfin, on indique le 10 décembre comme l'époque de la réunion de la nouvelle Chambre.

Mais ces bruits et bien d'autres sont formellement démentis dans les régions officielles.

La France résume ainsi l'état de la question:

On assure, et nous croyons que c'est exact, que deux opinions sont en présence: l'une qui provoque des élections immédiates; l'autre qui se prononce pour que le Corps-Législatif achève sa durée constitutionnelle.

Dans le premier cas, les élections auraient lieu vers la fin d'octobre; dans le second cas, au contraire, le Corps-Législatif conservant ses pouvoirs jusqu'au mois de juin, les élections n'auraient lieu que dans la seconde partie de l'année 1863.

Quelle est celle de ces deux opinions qui prévaudra? Nous croyons que personne ne le sait encore, la question étant soumise à la haute décision de l'Empereur.

La Correspondance que l'Agence Havas, qui a un caractère semi-officiel, adresse tous les jours aux journaux des départements, prétend que les bruits d'élections prochaines sont mal fondés, et que "le temps manquera d'ailleurs à l'administration pour accomplir les formalités préalables, même quand le gouvernement aurait l'intention d'agir."

La révolution paraît déterminée à tout faire pour gagner le succès en Italie. Elle se couvre de son masque hypocrite et prépare dans les antres de la démoigogie, ses armes favorites, le poignard et la bombe. Il circule à ce sujet, dans les journaux de Londres et de Paris, des rumeurs injurieuses qui jettent l'épouvante dans l'âme des gens paisibles. Nous reproduisons ci-dessous en entier, un article du Morning Post, qui n'a pas besoin de nos commentaires. L'organe de Lord Palmerston jette le cri d'alarme:

"Nous sommes informés que dans les réunions des ultra-révolutionnaires italiens auxquels Mazzini a la honte ou le malheur d'avoir donné un nom il a été tenu un langage, proféré des menaces et tramé des complots du genre de ceux qui ont été réalisés par la conspiration d'Orsini. Il n'y a rien de malheureusement qui doive surprendre. Les conspirateurs de profession, les entrepreneurs d'insurrection sont arrivés, par une grande pratique, à considérer la situation politique de la France et de l'Italie au point de vue de leurs desseins criminels avec presque autant de calme que les hommes d'argent lorsqu'ils discutent quelques affaires."

"Le fantôme terrible que nos grands dramaturges placent entre la conception et l'action ne trouble pas leur esprit. Pour ces lâches incendiaires qui voulaient dissiper les trésors de la Moscovie par la leur projetée par la capitale en feu, ou pour ces détestables assassins qui voudraient, par l'assassinat, enlever les obstacles qui s'opposent à l'unité de l'Italie, ou qui voudraient, par les moyens, et l'emploi de ces moyens n'est pour eux qu'une question d'opportunité, si nous en jugeons par le langage que ces révolutionnaires tiennent, dit-on, aujourd'hui. L'irritation et l'excitation causées parmi les plus jeunes, les plus passionnés et les plus remuants par l'insuccès de Garibaldi, sont regardées comme offrant une opportunité pour commettre un grand crime."

"Mais un homme averti en vaut deux. Les autorités compétentes des deux côtés du détroit, nous en sommes bien convaincus, veilleront avec vigilance et agiront vigoureusement et sans retard. Les dispositions de l'acte de lord Derby restent maintenant haine justiciables des lois de l'Angleterre aussi bien que des lois du pays où ils doivent être accomplis, et les conspirateurs peuvent être bien assurés que les lois anglaises seront rigoureusement appliquées, pour prévenir aussi bien que pour punir. Ce serait vraiment faire preuve d'une singulière ignorance de notre caractère national que d'aller s'imaginer que, parce que les vœux fervents, les sympathies ardentes de notre peuple ont été pour les efforts sincères bien qu'imprudents de Garibaldi, nous ne repoussons pas instinctivement et spontanément les tentatives criminelles. Le sentiment qui a engagé M. Fox à faire arrêter le misérable qui est venu lui offrir de tuer le Premier-Consul est le sentiment qui anime tout Anglais, à quelque classe sociale, politique ou religieuse qu'il appartienne."

"Nous ne dirons rien de la folie pour tout homme pensant qu'il y aurait dans l'intérêt de l'Italie à s'en prendre à l'Empereur des Français. Pour les conspirateurs endurcis, aussi bien que pour leurs instruments, ces misérables monnaies chargés ordinairement de l'exécution, ces considérations n'ont aucun poids. Connaissent-ils les difficultés sans nombre dont est hérissée la politique de Napoléon III à l'intérieur et à l'extérieur? S'en informent-ils seulement? Considèrent-ils la difficulté de concilier les traditions monarchiques et politiques de la France pendant des siècles avec la création d'une Italie puissante à côté de la France, et que l'Empereur a fait preuve d'un courage moral plus grand que toute la valeur déployée à Magenta et à Solferino, en faisant la sourde-oreille et en refusant de se rendre à des instances qui, s'il les avait écoutées, eussent empêché pour longtemps l'Italie d'être ce qu'elle est déjà devenue?"

"Pour les logiciens du meurtre, toutes les considérations sont superflues ou insignifiantes. Leur plus grand triomphe c'est la religion, c'est l'orgueil des intérêts d'une dynastie, d'un Etat ou d'une communauté entière d'Etats sont devenus le point de mire du poignard ou du pistolet d'un assassin. Dans leur phraséologie blasphematoire, c'est par un baptême de sang royal ou impérial que la jeune Europe de leurs espérances peut être régénérée. Mais ces hommes devaient comprendre que jamais, ici ni ailleurs, une fausse sympathie n'empêchera de veiller et de contre-carer leurs plans; ils devraient comprendre que leur crime est considéré comme un crime atroce méritant de rigoureuses punitions."

Mais le Morning Post parle tous les jours des nombreux meetings qui courent l'Angleterre. Dans ces réunions convoquées en l'honneur de Garibaldi, en l'honneur de Mazzini, on entend d'horribles paroles, on forme tout haut d'abominables projets, on insulte l'Empereur des Français et l'on rappelle l'exécration nom d'Orsini. Les journaux révolutionnaires de Paris, signalent eux-mêmes les tendances déplorables de ces meetings. Cresser le crime et le mettre au service des idées et des causes même les plus justes, dit l'Opinion Nationale, voilà une politique qu'on ne saurait assez énergiquement flétrir.

Nous avons fait connaître aux lecteurs de la Minerve les solutions de M. de la Gauchetière sur la question romaine. La Gazette Officielle de Turin répond aux idées émises par la France; voici son article:

"Un journal étranger, la France, en traitant de nos affaires, invoque la réunion d'un congrès diplomatique à la sanction duquel elle voudrait voir soumettre un projet de confédération fondé sur la division de l'Italie en trois Etats, l'un au nord, l'autre au sud, avec l'Etat pontifical au centre. Nous ne comprenons pas qu'un journal sérieux puisse proposer à l'Europe de donner à l'Italie son assiette et son complément en défaisant la monarchie, et en brisant en deux parts la couronne que le suffrage universel, la valeur et l'honneur des siècles ont mise sur la tête du prince qui en protège les destinées. L'unité de la monarchie nationale ne peut faire le sujet de congrès diplomatiques et être l'objet d'expériences chimériques et pueriles, de la part d'écrivains ignorants des conditions politiques de notre pays. Elle est indépendante de tout et de tous, car elle est le principe sur lequel repose et vers lequel tend tout le mouvement national."

Le plus grand événement de notre siècle est sans contredit la monarchie italienne, qui procède avec tant de sûreté que l'histoire ne mentionne aucun Etat nouveau qui puisse lui être comparé. Voilà pourquoi cette monarchie, reconnue par les puissances européennes, se maintient hardiment au poste que lui ont assigné la divine Providence, son importance et le droit public et national du monde civilisé. La discussion diplomatique à l'égard d'une confédération italienne, dans laquelle se complaisent tellement quelques écrivains étrangers, n'a pour nous aucune signification. Si l'Italie entre dans un congrès, ce ne sera certes pas pour y aller discuter son unité, mais pour y traiter de la plénitude des droits qui dérivent de son unité nationale."

"La monarchie ne peut que continuer à affirmer hautement que son essence n'est pas complète, que l'exercice des droits qui lui incombent n'est pas entier, que son œuvre n'est pas profondément efficace sans Rome, capitale de l'Italie. Les difficultés que quelques personnes mettent en avant au sujet de son organisation s'aplaniront de fait, de même que se sont aplanis et s'aplanissent encore celles qui ont en leurs sources dans l'union des diverses provinces. Le pontificat se trouvera par le fait libre et maître de lui-même dans le royaume italien, et plus grand qu'il ne l'a jamais été dans son propre domaine. Les maux immenses que quelques esprits exaltés prophétisent se trouveront réduits à néant. L'unité italienne sera une plus solide et une plus sûre garantie de l'indépendance pontificale que la confédération, la neutralisation et l'autonomie du territoire romain."

"Des rumeurs, dont l'écho nous arrive de Paris, dit un journal Belge, recommencent à prêter au gouvernement italien des velléités d'énergie. On prétend que le ministre Rattazzi prépare une série de mesures importantes pour mettre la France en demeure d'évacuer Rome. Les Chambres seraient convoquées dans un bref délai pour voter d'urgence deux projets de loi, l'un décrétant que tout citoyen romain aura le droit de réclamer la qualité de sujet du roi d'Italie, l'autre ayant pour but d'admettre des députés romains au Parlement italien."

"La présentation de ces projets de loi sera précédée d'une note explicative et justificative adressée d'abord au gouvernement français et ensuite aux autres cabinets de l'Europe."

L'Italie est toujours agitée. Les assassinats sont à l'ordre du jour, même à Turin. Il y en a eu trois dans une seule nuit.

Les nouvelles de Sicile sont inquiétantes. On signale des commencements d'émeute sur plusieurs points de l'île.

La France donne quelques détails sur la triste fin de l'apostrophe Caputo. Il en résulte qu'aucun prêtre fidèle n'a pu parvenir jusqu'au moribond: les prêtres libéraux qui entouraient leur chef ont empêché d'arriver jusqu'à lui le curé de la paroisse, le supérieur des Dominicains et le P. Borghi. L'opinion générale, dit la France, est que Mgr Caputo voulait signifier les mains du curé une rétractation, mais que les prêtres libéraux qui l'entouraient l'ont empêché. Voilà où en est la liberté de conscience avec le libéralisme italien!

COUR CRIMINELLE.

PRÉSENTS.—Les Honorables Juges MONDELET et BERTHELOT.

Vendredi, 10 octobre.

La Cour s'est occupée hier et aujourd'hui du procès de John Mavn qui se terminera par un verdict de culpabilité. Sur motion du Solliciteur-Général le Cour prononce la sentence suivante:

"Vous serez conduit du lieu que vous occupez maintenant à la prison commune de ce district et là pour y être détenu jusqu'à vendredi le 31 octobre courant, et de là au lieu des exécutions publiques pour y être pendu par le col jusqu'à ce que mort s'en suive."

La Cour dans sa charge blâma les observations faites par M. Morrison sur la justice des autorités militaires.

NOUVELLES DU CANADA.

Les Chasseurs Canadiens sont priés de se rendre en grande tenue aujourd'hui, jour de la revue, à 1 heure, à l'Arsenal, Marché Bonsecours.

Le savant rédacteur de l'Ordre sera heureux de savoir que le mot Cois est aussi un terme de monnaie, comme le dictionnaire l'enseigne.

Comme on le verra par le rapport de la Cour, le soldat Mavn a été trouvé coupable du meurtre de l'un de ses frères d'armes et sera exécuté, vendredi le 31 du courant, en face de la prison de cette ville. Ce procès n'a pas duré moins de trois jours et n'est terminé que tard hier.

Canadian Illustrated News.—Tel est le titre d'un nouveau journal, le premier de ce genre en Canada, et dont le premier No. a été adressé ces jours derniers à M. Riddell, grand rue St. Jacques. Il est publié à Hamilton, H. C. Le numéro en question est embelli des gravures suivantes: 1o. Un portrait de feu Sir A. McNab, frappant de ressemblance; 2o. La première cabane du "Settler"; 3o. Les rapides vus de Toronto, le tout admirablement exécuté et au-dessus de tout éloge. Les matières sont variées et susceptibles de plaire au lecteur. La politique, du moins en ce qui concerne les partis, est exclue du journal qui doit suivre les pas de ses devanciers qui sont devenus si populaires dans les familles. Le premier numéro de l'Illustrated Canadian News est un sûr garant du bon choix des gravures et de la rédaction qui présidera aux suivants, et il est à espérer qu'il trouvera un accueil favorable. M. Riddell recevra régulièrement le journal qui est en vente à son magasin.

A une assemblée de manufacturiers de pelasse qui a eu lieu jeudi dernier, il a été décidé que le système actuel d'inspection étant défectueux, il serait fait application au Bureau de Commerce du projet de voir bien s'occuper de ce sujet, et un comité a été nommé pour voir au règlement de cette question.

Institut des Lois, Séance du 13 octobre courant. 1o. Lecture sur "Les privilèges des Communautés Religieuses" par M. P. A. O. Archambault. 2o. Discussion de la question suivante: "Les Endosseurs d'un billet sont-ils solidaires avec le preneur, des frais d'appel d'un jugement interlocutoire sur une exception à la forme soulevée par le preneur seul? Ou dans le cas où le preneur serait insolvable, le porteur serait-il tenu avec une action contre les endosseurs pour le paiement des frais d'appel du jugement rendu sur la dite exception?"

Le commandant Fortin, en date de Pictou, le 30 septembre dernier, a écrit à un de ses amis de Québec qui nous a communiqué sa lettre, les lignes suivantes: "J'arrive de la côte du Labrador sain et sauf après un voyage heureux, si ce n'est toutefois que j'ai perdu un de mes meilleurs marins, Jean Poullet, de l'île d'Orléans, à la mer duquel j'étais aujourd'hui. Il est mort des suites de la fièvre typhoïde pendant que nous étions à Kirpor sur la côte de Terre-Neuve, c'est là que nous l'avons enterré."

Nous apprenons que Stanislas Barreau, du 35ème régiment de New-York, a été promu au grade de sergent, pour avoir pris un drapeau du Sud. M. Barreau a résidé pendant quelque temps à Watertown, où il est bien connu. Il est né au village de Laprairie, Bas-Canada, et a émigré en ce pays il y a un peu plus de deux ans.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que publient aujourd'hui, dans nos colonnes, MM. Rolland & Fils. "Le Verger Canadien" par l'abbé L. Provencier. Tous ceux qui s'occupent de la culture des fruits devront se procurer un exemplaire de cet ouvrage vraiment utile. Et nous espérons que le public canadien ne manquera pas de suite de tirer parti d'une source de revenus si considérables chez nos voisins de l'Union Américaine, et que la richesse de notre sol et la vigueur de végétation qui caractérise notre climat peuvent aussi rendre en ce pays si profitable.

Le feu a consumé, le 8 du mois dernier, le moulin à scie du major Campbell, situé au pied de la Montagne St. Hilaire.

On a parlé d'un vol des plus audacieux qui aurait été commis dans la ville d'Ottawa. On aurait forcé l'entrée de la maison occupée comme bureau par la succursale de la banque de Montréal. On aurait brisé une safe et enlevé tout ce qu'elle contenait; une forte somme dit-on. On n'avait pu encore arrêter les auteurs de ce vol.

Sa Grandeur Mgr. de St. Hyacinthe a conféré, dimanche dernier, dans l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe, les ordres de la prêtrise à MM. Victor-Edmond Gendreau, de St. Pie, et Gatineau, de Ste. Victoire. La cérémonie a été belle et imposante comme toutes celles de ce genre. Les parents et les amis des Ordiinats étaient en nombre et assistaient sur des sièges qui leur avaient été préparés d'avance.

Le chant a été magnifique; nous avons entendu de belles voix, de beaux morceaux ont été exécutés et chantés. Les soirées ont un solat solennel; Sa Grandeur avait donné le matin la bénédiction Papale.—Courrier de St. Hyacinthe.

Mardi, à deux heures du matin, un incendie s'est déclaré dans les étables attachées à l'hôtel de M. P. Richard, à St-Hubert. Le feu se communiqua ensuite à la maison qu'il consuma ainsi qu'à la résidence de M. Louis Richard, l'ex-candidat

pour Kuennebo. Cinq chevaux du cirque de Lent ont péri dans les étables de M. P. Richard. On ignore la cause de cet incendie désastreux.—Courrier du Canada.

—Les mines d'Acton ont été vendues avant hier à la compagnie qui exploite les mines du lac Supérieur au prix de 300 mille piastres, payées comptant. On sait que le propriétaire antérieur était M. Davis.

La nouvelle compagnie se propose d'établir une fonderie sur les lieux mêmes et de donner ainsi à l'exploitation des mines une impulsion extraordinaire.

—Ces renseignements nous ont été fournis par M. le curé même d'Acton.—Id

FONDS POUR VENIR AU SECOURS DES PATRIOTES OUVRIERS ANGLAIS.

Table with 2 columns: Name, Amount. Rows include: Montant déjà annoncé, Souscriptions additionnelles, C. S. Cherrier, Phillips & Taylor, J. J. Day, A. Prevost, E. Evans, Frederick Penn, Wm. Cooper, P. Boulanger, John Auld, R. J. John, P. E. Picaut, J. H. Thompson, Samuel Holmes, J. A. Gravel, St. Julien & Koogh, Davenay, Frères, George Robson, T. M. Hethcote, Hugh Boyd, T. P. Hood, H. Hamming, G. Oumet, P. Moraw, E. Bowle, Sommes au-dessous de 4 piastres.

Leurs souscripteurs sont priés d'envoyer leurs contributions immédiatement à P. REEDPATH, Sec. Tres., 60 Rue des Commissaires.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, Comptant sur votre impartialité et votre sincère patriotisme, je vous prie de publier cet article que le Courrier de St. Hyacinthe a refusé d'imprimer, pour ne pas perdre sans doute le profit d'une méprisable annonce. L. C. 9 octobre 1862.

ENCORE UNE INVASION!

Concitoyens, soyons sur nos gardes! On nous annonce que bientôt une troupe nombreuse venant des Etats-Unis doit fondre sur nous, pour envahir de nouveau non pas le sol vierge, nos propriétés, mais bien nos modestes bourses. Pour mieux nous duper, ils prétendent ne venir parmi nous que pour nous amuser par leurs gambades et leurs tours de force. Ah! de piquer notre curiosité déjà si grande, ces rusés Yankees étaient partout sous nos yeux des affiches monstrueuses et ôsent même faire publier sur nos propres journaux que jamais dans le monde il n'a été exhibé un cirque aussi merveilleux, et que jamais, peut-être depuis le déluge, il n'a été vu de si curieuse collection de bêtes!... Serait-ce possible?

Après de telles annonces, faut-il s'étonner que, malgré la pénurie générale, tous les curieux du pays soient encore disposés à débourser avec empressement les cordons de leurs bourses pour jouir de ce spectacle si merveilleux?... Ces cirques comme un fleau dévastateur parcourent en ce moment nos villes et nos villages, pour enlever de nouveau de notre pays, des sommes considérables.

Ils attirent de toutes part des familles entières, qui abandonnent souvent des travaux pressants, pour venir satisfaire leur vaine curiosité, au risque d'être scandalisés par des représentations indécentes. Si toutes les municipalités voulaient se donner la peine de calculer les sommes immenses que ces cirques nous enlèvent chaque année, et les dommages qu'ils causent aux ouvriers et aux cultivateurs par la perte d'un temps précieux, on n'aurait point autorisé si facilement ces dangereux spectacles.

D'après des calculs assez exacts on a constaté que ces cirques, depuis environ six ans, ont enlevé de la petite ville de St. Hyacinthe pas moins de huit mille piastres, en y laissant tout au plus une centaine de louis dont nos respectables cantonniers ont en la plus grande part.

Pour éviter aux graves inconvénients et aux désordres que les cirques peuvent occasionner, il faudrait, d'après l'opinion de beaucoup de personnes, que chaque Corporation passât les règlements suivants:

1o. Un cirque ne pourra être autorisé qu'à la condition expresse que tout s'y passera d'une manière convenable, qu'aucune femme ne prendra part aux représentations, que tous les costumes et exercices soient décents.

2o. Avant chaque exposition, le directeur du cirque devra déposer au bureau de la municipalité la somme de cent piastres comme garantie de ces conditions.

3o. Un cirque ne pourra résider qu'un seul jour dans une petite ville ou village et pas plus de deux jours dans une cité.

4o. A l'avenir aucun cirque ou exhibition curieuse ne pourra être autorisée que tous les cinq ans, à condition qu'il soit payé pour chaque jour d'exhibition une taxe de 100 à 400 piastres selon l'importance de la localité.

Avec de telles conditions les spectacles

Prix du Marché Bouscours.

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and sugar, with columns for item names and prices.

VENTE PAR ENCAN.

PAR SHAW & FRERE. VENTES IMPORTANTES. Qui seront tenues par MM SHAW & FRERE, durant le mois d'OCTOBRE.

LE JUDI le 20 courant, on commencera la vente de la Consignation Etendue et de PRIX de LIVRES Anglais, de la Célèbre Maison de Publications de D. Appleton & Co., New York, qui sera continuée durant la semaine dans l'ordre du Catalogue.

VENTE PARENAN.

PAR L. DEVANY. CE MATIN, SAMEDI 11 courant, vente par ENCAN de MONTRES EN ARGENT ET EN OR, ARTICLES GALVANISÉS EN ARGENT &c.

GRANDE VENTE D'ARTICLES EN L. DEVANY, de Montres anglaises en argent et en or, etant la plus belle et la plus grande collection qui ait été encore offerte en vente en cette cité.

VENTE PAR ENCAN.

AR JOHN J. ARNTON. VENTE DE LIVRES FRANCAIS PAR CATALOGUE.

Le Soussigné a reçu instruction de vendre JUDI prochain, le 16 Octobre courant dans son Magasin, No. 45, Rue St. FRANÇOIS-XAVIER, un CHOIX de LIVRES FRANCAIS des plus RARES et des MEILLEURS.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE. DIX-SEPTIEME VENTE ANNUELLE DE RACINES BULBEUSES ALLEMANDES.

MARDI, le 14 courant, aura lieu la dix-septième vente annuelle de Racines bulbeuses, au magasin des Soussignés, comprenant le contenu de 3 Paquets de douilles et simples Hyacinthes, Tulipes printanières et d'Étoiles, Narcisses, Andromèdes, Lillians, Crocus, &c., &c.

VENTE PAR ENCAN.

PAR ALEX. BRYSON. FERRONNERIES.

Le Soussigné vendra, dans ses salles d'Exposition, No. 202, rue St. Paul, LUNDI le 13 courant et les SOIRS SUIVANTS, PLUSIEURS CONSIGNATIONS considérables de FERRONNERIES et QUINCAILLERIES, en grande partie des articles de récente importation.

scandales des cirques ne seraient pas scandaleux comme ils le sont généralement et n'enlèveraient plus de notre pays, plusieurs fois l'année des sommes aussi considérables.

Le steamer Persia est arrivé à 4 heures de l'après-midi. Il est parti de Liverpool le 27, et de Queenstown le 28. Le steamer Italia, de New York, est arrivé à Liverpool le 27.

Le steamer des Etats-Unis Alabama, de Port-Royal, est arrivé avec des équipages des prix de la défection et de l'émigration.

Le département de la guerre se sert de nos cartes de la Virginie, du Maryland et de la Pennsylvanie, et si elles ne sont pas toutes, l'argent est remboursé.

Le général Terrell a été blessé ainsi que le colonel Wood. Le général Jackson a été tué (dit-on). Les pertes de l'Union sont de 2,000 hommes, mais les rebelles en ont fait de plus considérables.

GRAND BAZAR

A L'ECOLE SAINT JACQUES EN FAVEUR D'UNE BONNE ŒUVRE. Lundi, 20 d'Octobre ET LES JOURS SUIVANTS.

ON DEMANDE

600,000 AGENTS DES DEUX SEXES pour vendre la nouvelle carte des Etats-Unis, du Canada et du Nouveau-Brunswick de Lloyd, collée et gravée sur acier, d'après des explorations récentes, et achevée le 10 août 1862; la gravure a coûté \$20,000, et a été faite dans l'espace d'une année.

AVIS PUBLIC.

LENDI, le VINGT (20) OCTOBRE courant, à NEUF heures AVANT-MIDI, seront vendus PAR ENCAN PUBLIC, au VILLAGE DE VARENNES, TOUS LES MEUBLES DE MENAGE, ARTICLES DE LINGERIE, CHEVAUX, VACHES, COCHONS, VOLAILLES, VOITURES DE TOUS SORTES, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, et une grande quantité de GRAINS, FOIN, BRURRE, LARD, ŒUFS, MADRIERS, PLANCHES, &c., &c., le tout appartenant à la Succession de feu M. JOSEPH ST. GEORGES.

AVIS DE DISSOLUTION.

LES Soussignés T. M. RODDEN & A. A. MELLER (étant solidairement les nom et raison de "Roddens & Meller") ont dissout leur société le 4 Octobre de consentement mutuel.

71. GRANDE RUE ST. JACQUES, 71

FOURNAUX A CUISINE DE "GOING" pour les familles, les Maisons d'Éducation, les Restaurants et les Hôtels.

DISTRICT DE JOUETTE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Jouette, sera tenue au Palais de Justice, en la Ville d'Industrie, le DIX-NEUF Octobre prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

DISTRICT DE TERREBONNE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Terrebonne, sera tenue au Palais de Justice, en la Ville de Ste. Scholastique, le TREIZE Octobre courant, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

AVIS PUBLIC.

LENDI, le VINGT (20) OCTOBRE courant, à NEUF heures AVANT-MIDI, seront vendus PAR ENCAN PUBLIC, au VILLAGE DE VARENNES, TOUS LES MEUBLES DE MENAGE, ARTICLES DE LINGERIE, CHEVAUX, VACHES, COCHONS, VOLAILLES, VOITURES DE TOUS SORTES, INSTRUMENTS D'AGRICULTURE, et une grande quantité de GRAINS, FOIN, BRURRE, LARD, ŒUFS, MADRIERS, PLANCHES, &c., &c., le tout appartenant à la Succession de feu M. JOSEPH ST. GEORGES.

AVIS DE DISSOLUTION.

LES Soussignés T. M. RODDEN & A. A. MELLER (étant solidairement les nom et raison de "Roddens & Meller") ont dissout leur société le 4 Octobre de consentement mutuel.

71. GRANDE RUE ST. JACQUES, 71

FOURNAUX A CUISINE DE "GOING" pour les familles, les Maisons d'Éducation, les Restaurants et les Hôtels.

DISTRICT DE JOUETTE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Jouette, sera tenue au Palais de Justice, en la Ville d'Industrie, le DIX-NEUF Octobre prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

DISTRICT DE TERREBONNE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Terrebonne, sera tenue au Palais de Justice, en la Ville de Ste. Scholastique, le TREIZE Octobre courant, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

DISTRICT DE TERREBONNE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Terrebonne, sera tenue au Palais de Justice, en la Ville de Ste. Scholastique, le TREIZE Octobre courant, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

DISTRICT DE TERREBONNE.

UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE ayant JURISDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Terrebonne, sera tenue au Palais de Justice, en la Ville de Ste. Scholastique, le TREIZE Octobre courant, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

Ecole de Medecine et de Chirurgie de MONTREAL. Session de 1862-63.

LES COUPS DE CETTE INSTITUTION commenceront le PREMIER LUNDI [le 3] de NOVEMBRE.

COLLEGE

MEDECINS ET CHIRURGIENS DE BAS-CANADA. L'ASSEMBLEE SEMI-ANNUELLE du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de Bas-Canada, se tiendra dans la Cité de Québec, MARDI, QUATORZE OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

RESTAURANT AUX HUITRES

PLACE D'ARMES, CIANELLI, Restaurateur du Prince de Galles.

POITRAS & CREVIER.

MAGASIN DE POISSONS. No. 42, Grande Rue St. Jacques.

BUREAU DES ARTS ET METIERS

LE BAS-CANADA. UNE ASSEMBLEE ajournée du BUREAU des ARTS ET METIERS pour le Bas-Canada aura lieu à la CHAMBRE du BUREAU, SALLE DES ARTISANS, MARDI, le 14ème jour d'OCTOBRE 1862.

SALONS DE MODES

MADAME JOSEPH GAUVREAU, MODISTE, NO. 30, RUE SAINTE-MARIE.

AVIS DU GOUVERNEMENT

POUR TRANSPORTER LA NEIGE ET LA GLACE. DES SOUMISSIONS CACHETÉES en duplicate (marquées sur l'enveloppe "Soumissions pour transporter la Neige et la Glace") seront reçues par le plus ancien Officier du Commissariat à Montréal, jusqu'à MARDI, à MIDI, le 14 courant, pour l'exécution du service susdit, savoir:

HENRY WILLIAMS MACKRETH

SOLLICITEUR ET COMMISSAIRE POUR PRENDRE DES AFFIDAVITS POUR LES COUPS DANS LE BAS-CANADA.

VENTE D'ARBRES FRUITIERS. LE Soussigné a reçu avis d'un chargement de BEAUX ARBRES FRUITIERS de variétés très connues, comprenant POMMIERS, PÊCHERS, CERISIERES et PRUNIERES.

VENTE IMPORTANTE

SERA VENDU PAR ENCAN PUBLIC LE 15ème JOUR d'OCTOBRE. LES ENGINES, &C., COMPAGNIE DE VAPEURS MONTREAL ET QUEBEC.

PRECIS ELEMENTAIRE

D'HISTOIRE SAINTES. M. L'ABBE ORIOUX.

SAMUEL HOLMES

125, RUE ST. PAUL, 125. ENSEIGNE DES TROIS BARILS. (Près la Place Jacques-Cartier.)

SITUATION PLACÉE

UNE Dame désirerait se placer comme Ménagère ou comme Institutrice dans une famille privée. S'adresser à ce Bureau.

LA CARGAISON ENTIERE

"ISLANDER". Actuellement attendu de Bordeaux, consistant en grand lot des articles suivants:

HOTEL DU CANADA

15 ET 17 RUE ST. GABRIEL. LE Soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a fait faire de

GRANDES AMELIORATIONS

A HOTEL susmentionné. Les Visiteurs trouveront à jour nos Chambres au Désirables, les Bureaux de l'Établissement, les Chambres de Chambres, les Salles de Billard, les Salles de Lecture, les Salles de Jeux, les Salles de Musique, les Salles de Danse, les Salles de Billard, les Salles de Lecture, les Salles de Jeux, les Salles de Musique, les Salles de Danse.

PAR ORDRE DE LA CORPORATION DE LA CITE DE MONTREAL. MARDI 21 Octobre, PROPRIETES DE VALSUR CETTE PROPRIETE A VALEUR Rue Notre-Dame.

LOT D'ENCOIGURES

HAUTE VALEUR, Rue Notre-Dame et la Grande Rue St. Jacques.

RUES BLEURY & CRAIG

MM. COURCHET & CIE. Offriront en Vente Privée, (Aux conditions d'un libéral escompte sur les prix courants): LA CARGAISON ENTIERE "ISLANDER"

LA CARGAISON ENTIERE

"ISLANDER". Actuellement attendu de Bordeaux, consistant en grand lot des articles suivants:

HOTEL DU CANADA

15 ET 17 RUE ST. GABRIEL. LE Soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a fait faire de

GRANDES AMELIORATIONS

A HOTEL susmentionné. Les Visiteurs trouveront à jour nos Chambres au Désirables, les Bureaux de l'Établissement, les Chambres de Chambres, les Salles de Billard, les Salles de Lecture, les Salles de Jeux, les Salles de Musique, les Salles de Danse, les Salles de Billard, les Salles de Lecture, les Salles de Jeux, les Salles de Musique, les Salles de Danse.

HOTEL DU CANADA

15 ET 17 RUE ST. GABRIEL. LE Soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a fait faire de

GRANDES AMELIORATIONS

A HOTEL susmentionné. Les Visiteurs trouveront à jour nos Chambres au Désirables, les Bureaux de l'Établissement, les Chambres de Chambres, les Salles de Billard, les Salles de Lecture, les Salles de Jeux, les Salles de Musique, les Salles de Danse, les Salles de Billard, les Salles de Lecture, les Salles de Jeux, les Salles de Musique, les Salles de Danse.

HUILE A MECANIQUE A LUBRIFIER. LES Soussignés, agents pour les Fabricants, sont actuellement prêts à fournir à un prix très-moderé, l'Huile ci-dessus en telle quantité qu'elle sera demandée.

HUILES DE CHARBON

LES Soussignés ont maintenant en main et offrent en Lots convenables aux acheteurs: 100 quarts Huile de charbon première qualité garantie qu'elle ne tache pas, sans odeurs et non explosive.

AUX PEINTRES

Parfait Remplacant LA THEREBENTINE. Les Soussignés viennent de recevoir des Rafinesurs 100 barils de BENZOLE clair, inodore et purifié au dernier degré.

PAR JAMES M. BLACKWOOD

SEL. A VENDRE, 100 Tonneaux de Sel Fer en Saumon.

LETABLISSEMENT DE POELES

Des Nos. 302 et 304, Rue St. Paul. POELES DE CUISINE, de différents patrons et à des prix très-bas.

Made. WINSLOW

NOURICE d'expérience et DOCTEUR, attire attention des Mères sur son SIROP ADOUCISSANT ENFANTS.

FORCE et de la Santé à vos Enfants

Non seulement il délivre l'enfant de ses douleurs, mais il donne de la vigueur à l'estomac et aux boyaux, fait disparaître les algues, donne du ton et de l'énergie à tout le système. Il guérit presque immédiatement des Tranchées et des Vents, et triomphe des Convulsions, qui à moins d'être promptement guéries mènent à la mort.

DISSOLUTION DE SOCIETE

LA Société qui a existé sous le nom et raison de WILKES & CO, POITRAS & GUTHRIER est DISSOUE. CE JOUR par consentement mutuel.

COMPAGNIE VAPEURS OCEANIQUE DE MONTREAL. Avis aux Passagers. Afin de rencontrer les desirs de personnes qui se proposent de visiter la Grande Exposition internationale...

PREMIERE CLASSE, \$150; Enfants au dessous de 12 ans, par chaque année de leur âge \$12. DAVANT LE GUYARD \$120; Enfants au dessous de 12, par chaque année de leur âge, \$10.

PAR LA LIGNE DE GLASGOW A GLASGOW PREMIERE CLASSE, \$120; Enfants au dessous de 12, par chaque année de leur âge, \$10.

DANS le but de se rendre au desir de ses nombreux amis, M. C. DORION a consenti à réduire le prix de ses Grandes Photographies à l'huile, qu'il vendait à \$40 chacune à \$25 seulement.

LE SOUS-SIGNÉ, étant sur le point de charger de place et rentrer dans ses GRANDES BOUTIQUES NEUVES, VENDRA à MEILLEUR MARCHÉ, que PARTOUT AILLEUR, dans ses boutiques qu'il occupe actuellement.

78, Rue St. Antoine, toutes les VOITURES qu'il a MAINTENANT en magasin, consistant en 2 superbes Carrosses, Ire. classe et DEUX GRANDES VARIÉTÉS D'AUTRES VOITURES DANS LE DERNIER GOUT.

M. BROSSARD, MARCHAND A COMMISSIONS BUREAU AU NO. 81, RUE SAINT PAUL, CHEZ J. G. MERCIER.

ARGENT A PRETER. JEAN-LOUIS BRAUDRY, R. GRENIER & MARTIN, T. WILSON & Co. VILLENEUVE & LACAILLE.

OCULISTE et AURISTE. DR. L. O. THAYER, Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, &c., &c.

ENCORE UN BARGAIN! A VENDRE, UNE BELLE MAISON et dépendances très saines, en Brique, commode et à très bon marché.

AGREABLE EXCURSION RAPIDES DE LACHINE. Le Vapeur RICHELIEU. QUITTE LACHINE pour MONTREAL tous les matins à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Champlain.

Le Vapeur RICHELIEU. QUITTE LACHINE pour MONTREAL tous les matins à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Champlain.

A VENDRE, UNE BELLE MAISON EN BRIQUE située dans le beau village de St. Martin, à quatre lieues seulement de Montréal.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, Le Vingtième jour d'Octobre courant.

A VENDRE DEUX TERRES TRES GRANDE VALEUR. SITUÉS à Vaudreuil, à une très-courte distance de la Station du Chemin de Fer, on peut se rendre de Montréal dans une heure et demie.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ DE VOITURES D'ETE. LE SOUS-SIGNÉ, étant sur le point de charger de place et rentrer dans ses GRANDES BOUTIQUES NEUVES, VENDRA à MEILLEUR MARCHÉ, que PARTOUT AILLEUR, dans ses boutiques qu'il occupe actuellement.

78, Rue St. Antoine, toutes les VOITURES qu'il a MAINTENANT en magasin, consistant en 2 superbes Carrosses, Ire. classe et DEUX GRANDES VARIÉTÉS D'AUTRES VOITURES DANS LE DERNIER GOUT.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS faites par des personnes qualifiées et désirant entreprendre LA CONSTRUCTION DE PORTES D'ECLUSES.

20 Octobre courant Canaux Williamsburg—Une paire Portes d'Ecluses Canal Cornwall—Trois paires Portes d'Ecluses Canal Beauharnois—Trois paires Portes d'Ecluses Canal Lachine—Trois paires Portes d'Ecluses.

DR. TRESTLER & FRÈRE DENTISTES. HAUT DE LA RUE ST. LAURENT COIN DE LA RUE ST. JACQUES MONTREAL 23 NOV—A

A vendre a Grand Marché. TROIS BEAUX COTTAGES en pierre et devenus en brique, situés, Rue St. André, très-bien faits, de 24 pieds de long par 32 pieds de profondeur.

DR. TRESTLER & FRÈRE DENTISTES. HAUT DE LA RUE ST. LAURENT COIN DE LA RUE ST. JACQUES MONTREAL 23 NOV—A

A vendre a Grand Marché. TROIS BEAUX COTTAGES en pierre et devenus en brique, situés, Rue St. André, très-bien faits, de 24 pieds de long par 32 pieds de profondeur.

DR. TRESTLER & FRÈRE DENTISTES. HAUT DE LA RUE ST. LAURENT COIN DE LA RUE ST. JACQUES MONTREAL 23 NOV—A

A vendre a Grand Marché. TROIS BEAUX COTTAGES en pierre et devenus en brique, situés, Rue St. André, très-bien faits, de 24 pieds de long par 32 pieds de profondeur.

A VENDRE UNE FERME A LA POINTE CLAIRE. Située sur la Pointe à Gasquet, à trois milles du Village, de très-bon terrain, par vingt de profondeur.

MADAME HENRY, Pedicatrice de feu la Duchesse de Kent, EXTRAIT DANS UNE MINUTE ET SANS DOULEURS.

NOEL ROY TEINTURIER - DÉGRASSEUR DE NEW-YORK, 51, RUE ST. LAURENT, 51 MONTREAL.

CHAMBRE des Notaires de Montréal. AVIS. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE LA DITE CHAMBRE aura lieu, JEUDI, le 10 OCTOBRE prochain, à 11 heures, a. m.

TERREBONNE. Cette jolie MAISON EN PIERRE, avec un beau terrain, située dans la Grande Rue de la ville de Terrebonne, voisine de la demeure de M. de La Rivière, s'adresse à Mr. le Directeur du Collège Masson.

COMPAGNIE DU RICHELIEU LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE MONTREAL ET LES PORTS DE TROIS-RIVIÈRES.

CHANGEMENT D'HEURE. À partir de LUNDI, le 10 juin courant, et jusqu'à ce que les vapeurs de la Compagnie soient avisés, auront leurs quarts respectifs échangés, savoir: LE VAPEUR EUROPA, Capt. P. E. Côté, partira du bassin ordinaire pour Québec tous les Lundis, Mercredi, Vendredi, Samedi à six heures précises, en allant et revenant au port de Montréal, Trois-Rivières et Batiscan.

LE VAPEUR VICTORIA, Capt. Chs. Dardot, partira du bassin ordinaire pour Québec tous les Lundis, Mercredi, Vendredi, Samedi à six heures précises, en allant et revenant au port de Montréal, Trois-Rivières et Batiscan.

LE VAPEUR CHAMBLAY, Capt. F. Lamoureux, partira du bassin ordinaire pour Québec tous les Lundis, Mercredi, Vendredi, Samedi à six heures précises, en allant et revenant au port de Montréal, Trois-Rivières et Batiscan.

LE VAPEUR LÉTOILE, Capt. P. E. Malhotre, partira du bassin ordinaire pour Québec tous les Lundis, Mercredi, Vendredi, Samedi à six heures précises, en allant et revenant au port de Montréal, Trois-Rivières et Batiscan.

LE VAPEUR TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du bassin ordinaire pour Québec tous les Lundis, Mercredi, Vendredi, Samedi à six heures précises, en allant et revenant au port de Montréal, Trois-Rivières et Batiscan.

LE VAPEUR LÉTOILE traversera le St. Laurent à partir le 18 courant, et tous les dimanches suivants, faisant une traversée aller et retour le matin à neuf heures précises, et continuant dans l'après-midi, régulièrement depuis une heure jusqu'à six heures.

LE VAPEUR LÉTOILE traversera le St. Laurent à partir le 18 courant, et tous les dimanches suivants, faisant une traversée aller et retour le matin à neuf heures précises, et continuant dans l'après-midi, régulièrement depuis une heure jusqu'à six heures.

LE VAPEUR LÉTOILE traversera le St. Laurent à partir le 18 courant, et tous les dimanches suivants, faisant une traversée aller et retour le matin à neuf heures précises, et continuant dans l'après-midi, régulièrement depuis une heure jusqu'à six heures.

Aux Maîtres Charretiers, Boulangers, Commerçants de bœufs, &c. A LOUER un superbe terrain de 316 pieds de profondeur, No. 309, Rue Ste. Marie, Pied du Couvent, vis-à-vis la traverse de Longueuil, avec un moulin à eau, cercles, granges, &c.

Academie Commerciale Catholique DE MONTREAL, 19, RUE COTE. LA réouverture des classes aura lieu le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

Ecole Modèle Spéciale de Montréal Rue St. Constant, No. 2. Les élèves reçoivent dans cette institution un enseignement complet en français, français et mathématiques, ainsi qu'un prix indistinctement de tous les ordres.

VENTE Par Autorité de Justice. SERA VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, LUNDI, Le vingtième jour du mois d'Octobre prochain.

UN EMPLACEMENT dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu François Desjardis dit Lavrière et Dame Julie Rose Bourgeois, son épouse.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

A VENDRE PAR ENCAPI PUBLIC, au plus offrant et dernier enchérisseur, les héritages suivants, situés dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans le Bas-Canada, savoir: 10. UN EMPLACEMENT situé en la première concession du Fief Cavagnol, dans la Seigneurie de Vaudreuil, contenant environ sept perches de large sur une longueur de vingt-cinq perches.

POUDRE ALLEMANDE pour PATISSERIES de GARDNER, sans rival pour la pureté et le bon marché. Un paquet d'une livre, 1s. 6d.

SIROP DE VINAIGRE et autres SIROPS préparés avec beaucoup de soin et de pureté, faits des meilleurs Fruits, Sucre Blanc et Vinaigre de Bordeaux.

N. BOURASSA, RESIDENCE ET ATELIER, RUE ST. SIMON, No. 11, ROBINSON DE LA RUE ST. GEORGES. LES PERSONNES qui désirent s'inscrire pour le Cours de Dessin, pourront se procurer les conditions chez M. L'abbé YVERREAU, Principal de l'École Normale, ou chez moi.

A VENDRE LE VAPEUR WELLAND en très-bon état de marche. Il se trouve dans le Bassin du Canal—avec tous les meubles de cabine et de salon. S'adresser à JOSEPH LEVY.

DEMEMAGEMENT. H. M. PERRAULT ARCHITECTE ET ARPEUTEUR, A transporté son Bureau au No. 68, Rue St. François-Xavier, dans la nouvelle bâtisse du Séminaire, vis-à-vis chez MM. BENNETT & BARSALOU, ENCANTEURS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES. Capital—£2,000,000, et un Grand Fonds de Réserve.

LE SOUS-SIGNÉ à L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BEAULT, de cette ville, est d'instamment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

LE GRAND CAPITAL et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

LE SOUS-SIGNÉ à L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BEAULT, de cette ville, est d'instamment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

LE GRAND CAPITAL et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

LE SOUS-SIGNÉ à L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BEAULT, de cette ville, est d'instamment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

LE GRAND CAPITAL et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

LE SOUS-SIGNÉ à L'HONNEUR D'INFORMER le public que M. J. L. BEAULT, de cette ville, est d'instamment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

LE GRAND CAPITAL et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

AVIS La Banque Jacques-Cartier. AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS est par le présent donné qu'un TROISIÈME VEISEMENT DE DIX PAR CENT sur le Capital souscrit de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, sera PAYABLE au Bureau de la dite BANQUE.

AVIS. LE SOUS-SIGNÉ, Amable Archambault, Notaire Public, a OUVERT SON BUREAU comme Notaire, au No. 24, Rue St. Vincent, Heures d'office: de 9 heures avant-midi à 5 heures d'après-midi; de plus, il tient un autre Bureau à toutes heures du jour, à sa résidence privée, rue St. Dominique, No. 58.

PHARMACIE DU DR. PICAULT Nos. 43, 44, 46, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. CET ETABLISSEMENT de 1ère classe ayant subi des améliorations considérables offre à sa clientèle l'usage de ses PRINCIPAUX MODERNES TOUS LES MÉDICAMENTS utiles.

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze

AVIS aux Médecins. NOUVEAUX MÉDICAMENTS récemment importés de Paris: Sirop de Fion Sirop de Lanasrouze Calécique de Cochéze